



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur l'éducation financière

*2866ème session du Conseil
AFFAIRES ECONOMIQUES et FINANCIERES
Bruxelles, le 14 mai 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil:

- EST CONSCIENT de l'importance que revêt le renforcement de l'éducation financière des consommateurs, en particulier en raison de la complexité des produits financiers, de l'importance des décisions financières pour les ménages et de la rapidité avec laquelle le secteur des services financiers évolue, offrant un éventail de plus en plus large de choix aux consommateurs;
- RAPPELLE ses conclusions de mai 2007, dans lesquelles il a invité les États membres à "intensifier leurs efforts de manière significative, en liaison avec les responsabilités et les initiatives propres au secteur financier en la matière, pour que les ménages prennent davantage conscience de la nécessité d'être correctement informés et sensibilisés, de manière à améliorer leur préparation tout en maintenant une protection adéquate des investisseurs";
- SALUE la communication de la Commission du 18 décembre 2007 relative à l'éducation financière¹ ainsi que le nombre croissant des initiatives élaborées dans l'UE pour sensibiliser à la nécessité de prendre des mesures en faveur de l'éducation financière et promouvoir l'efficacité et la qualité de cette éducation;

¹ Doc. 5250/08 ECOFIN 15 EF 4 EDUC 11.

P R E S S E

- EST CONSCIENT de l'importance que revêt l'instauration au niveau de l'UE d'un ensemble d'outils, y compris un échange des meilleures pratiques, afin d'accroître l'efficacité de l'éducation financière, associant le secteur public et le secteur privé;
 - INVITE les États membres à intensifier leurs efforts afin de dispenser une éducation financière aux citoyens, à sensibiliser les citoyens à l'importance que revêt l'éducation financière compte tenu des défis auxquels seront confrontés à l'avenir les financements privés (financement des retraites, des dépenses de santé et de logement) et à réfléchir à l'utilité d'inscrire la culture financière dans les programmes scolaires, en gardant à l'esprit les principes définis dans la communication de la Commission, notamment la formation tout au long de la vie et les programmes ciblant les besoins particuliers de chaque groupe de destinataires, afin que l'éducation financière satisfasse en permanence aux critères de transparence et d'objectivité;
 - ENCOURAGE la Commission à poursuivre ses efforts afin de favoriser l'éducation financière dispensée par les États membres et les parties intéressées, en particulier par la création d'un réseau de formateurs en éducation financière, par le soutien apporté à des manifestations en faveur de l'éducation financière, par la publication d'une base de données, à l'échelle européenne, des programmes d'éducation financière et de recherche sur l'éducation financière, ainsi que par le développement d'outils en ligne de l'UE visant à diffuser des informations pratiques sur l'enseignement des matières financières;
 - ATTEND AVEC INTÉRÊT les résultats du réexamen complet, annoncé par la Commission, qui sera réalisé en 2010."
-